

Licence professionnelle Concepteur- développeur en environnement distribué

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Concepteur- développeur en environnement distribué. 2012, Université de Strasbourg. hceres-02027531

HAL Id: hceres-02027531

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027531>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Concepteur-Développeur en
environnement distribué

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Concepteur-Développeur en environnement distribué

Dénomination nationale : SP6-Systèmes informatiques et logiciels

Demande n° S3LP130004088

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Institut universitaire de technologies « Robert Schuman » d'Illkirch
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : entre le département d'informatique de l'IUT Robert Schuman et les Sociétés Perez Informatique, Perinfo, Quintiles benefit
- Secteur professionnel demandé : SP6-Communication et information

Présentation de la spécialité

La formation, ouverte en 2001, est portée par l'institut universitaire de technologies « Robert Schuman » et est localisée à Illkirch. L'UFR de mathématique et informatique de l'université est composante associée et le lycée « René Cassin » de Strasbourg est partenaire de la formation.

Cette licence professionnelle vise à développer, auprès d'étudiants ayant acquis de bonnes connaissances techniques en informatique et notamment, en conception de logiciels, des qualités d'adaptabilité aux technologies innovantes de l'information et des compétences transversales (gestion de projet, communication, langues).

Les métiers visés sont : développeur et intégrateur de logiciel, développeur en architecture client-serveur, concepteur et programmeur projet. La formation accueille un public en formation initiale et en alternance, en contrat d'apprentissage et ponctuellement, en contrat de professionnalisation.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence professionnelle complète bien l'offre de formation de l'université en systèmes informatiques et logiciels. Elle est également bien insérée dans le tissu économique régional. L'insertion professionnelle est satisfaisante : les enquêtes nationales donnent des résultats très probants tant du point de vue du pourcentage de diplômés en emploi que des fonctions occupées en milieu professionnel. Les enquêtes de suivi propre, six mois après la sortie d'études, enregistrent également des résultats satisfaisants, sauf pour les diplômés de 2010 dont près des deux-cinquièmes sont en poursuites d'études, ce qui semble indiquer que la formation, avec ses effectifs relativement élevés, est impactée par la crise.

L'implication des milieux professionnels dans la formation est réelle mais leurs enseignements sont assez dispersés. Si les séminaires de quelques heures sont appréciés des étudiants, il n'en reste pas moins qu'il ne reste que cinq professionnels à assurer plus de dix heures de cours.

Le conseil de perfectionnement se réunit tous les ans pour se prononcer sur le fonctionnement de la licence pour la faire évoluer et émettre des propositions d'aménagement. L'organisation pédagogique est excellente du point de vue du contrôle des connaissances, de la gestion des stagiaires et des alternants, et les préconisations du conseil de perfectionnement sont prises en compte. Les évolutions proposées pour la période à venir, semblent cependant de faible ampleur face aux transformations de l'environnement professionnel et aux effets de la crise économique.

Pour faciliter l'intégration d'un public divers dans la licence, il est judicieusement proposé aux inscrits de choisir deux options parmi sept. Les étudiants disposant du bagage pré-requis sont, quant à eux, incités à suivre la voie de l'apprentissage. Le taux de réussite au diplôme a progressé sur la dernière année mais était relativement peu élevé en 2008 et 2009.

- Points forts :

- L'excellente organisation pédagogique.
- De très bonnes dispositions d'intégration du public.
- Un positionnement satisfaisant de la formation.

- Point faible :

- De nombreuses poursuites d'études sur la dernière enquête de suivi propre.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de surveiller tout particulièrement les poursuites d'études du fait de leur forte augmentation sur la dernière enquête de suivi propre. Dans cette perspective, il est nécessaire de rester très vigilant, comme indiqué dans le dossier, sur le profil des candidats. Mais il est possible aussi d'ajuster les flux entrants en tenant compte du contexte économique. Le conseil de perfectionnement pourrait analyser précisément les raisons des poursuites d'études et proposer des mesures pour les réduire. Il conviendrait également de chercher à maintenir un taux de réussite élevé en cherchant à éviter à l'avenir les abandons en cours d'année. Ici encore une analyse des raisons (profil des étudiants, nature des difficultés rencontrées) qui suscitent les abandons, serait utile pour ajuster la politique de recrutement ou les contenus de formation. Plus généralement, le conseil de perfectionnement pourrait mener une réflexion sur la stratégie d'adaptation continue et de développement à moyen terme de la licence.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre d'inscrits	45	42	39
Taux de réussite	82	86	97
Pourcentage d'inscrits venant de L2	2	7	0
Pourcentage d'inscrits venant de DUT	60	67	59
Pourcentage d'inscrits venant de BTS	38	24	33
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	56	40	38
Pourcentage d'inscrits en formation continue	0	0	0
Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation)	44	60	62
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	28	28	32
ENQUETES NATIONALES			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Taux de répondants à l'enquête	63	61	72,7
Pourcentage de diplômés en emploi (2)	82	87	100
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)	18	27	0
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)	0	13	0
ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Taux de répondants à l'enquête	73	52	82
Pourcentage de diplômés en emploi (2)	88	77	56
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)	12	18	38
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)	0	5	6

- (1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité.
- (2) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre.
Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité.



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Spécialité : Concepteur-Développeur en environnement distribué

Dénomination nationale : SP6-Systèmes informatique et logiciels

Demande n°S3LP130004088

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

Pas de réponse.